

Taux de cotisations du régime cantonal genevois de l'assurance maternité (AMat GE)

Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2025 est de 0,064% * (Indépendants 0,032% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2024 est de 0,076% * (Indépendants 0,038% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2023 est de 0,082% * (Indépendants 0,041% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2022 est de 0,086% * (Indépendants 0,043% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2021 est de 0,086% * (Indépendants 0,043% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2020 est de 0,092% * (Indépendants 0,046% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2019 est de 0,092% * (Indépendants 0,046% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2018 est de 0,092% * (Indépendants 0,046% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2017 est de 0,082% * (Indépendants 0,041% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2016 est de 0,082% * (Indépendants 0,041% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2015 est de 0,082% * (Indépendants 0,041% (sans limite))
Le taux de cotisations valable dès le 1 ^{er} janvier 2014 est de 0,082% * (Indépendants 0,041% (sans limite))

* Les cotisations sont à la charge paritairement des salariés et des employeurs.